

**51e Session de l'APF
Yaoundé (Cameroun) – Juillet 2026
RAPPORT DE MISSION**

- **Objectif(s)** : assumer ses fonctions et mandats au sein de l'APF
- **Lien avec les compétences de la Communauté française** : la Francophonie / diplomatie parlementaire
- **Date(s)** : 6 au 12 juillet 2026
- **Composition de la délégation** :

Parlementaire(s) :

1. M. Benoît DISPA, Président du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (Les Engagés)
2. M. Philippe COURARD, député, Vice-président de la Commission de l'éducation, de la communication et de la culture de l'APF (PS)
3. M. Gaëtan VAN GOIDSENHOVEN, député-sénateur, rapporteur de la Commission politique de l'APF (MR)
4. Mme Nadia EL YOUSFI, députée-sénatrice, rapporteure à la Commission des affaires parlementaires de l'APF, désignée en qualité de remplaçante de Mme Lambelin pour les interventions liées à la Région Europe (PS)
5. M. Loris RESINELLI, député, rapporteur au Réseau des jeunes parlementaires (Les Engagés)

Autre : 1 agent

- **Coût** :

Transport	21.718 euros
Hébergement (et frais sur place)	10.026 euros
Total :	31.744 euros

- **Mode de transport** : avion

➤ **Compensation carbone¹** : 27,82 tCO_{2e}

➤ **Rencontre(s) organisée(s) en dehors du programme officiel : oui**

⇒ **Autorité(s) politique(s) : oui**

Date(s) : le 12 juillet 2026

Descriptif : le Président Benoit DISPA, accompagné de la délégation, a rencontré le Président camerounais du groupe d'amitié Belgique-Cameroun à l'UIP. L'activité s'est tenue autour d'un petit-déjeuner offert par l'Honorable Vincent de Paul Emah Etoundi, également chef coutumier de la région du Centre.

⇒ **Autorité(s) diplomatique(s)/consulaire(s)/Wallonie-Bruxelles : oui**

Date(s) : le 11 juillet 2026

Descriptif : à l'invitation de l'Ambassadeur de Belgique S.E.M. Leroy, la délégation parlementaire a été invitée dans sa résidence pour un dîner de travail en présence d'élus locaux et des trois jeunes belges membres du Parlement francophone des jeunes de l'APF.

⇒ **Autorité(s) culturelle(s)/association(s)/autre : oui (uniquement pour les membres du Bureau)**

Date(s) : le 10 juillet 2026

Descriptif : à l'invitation de la télévision camerounaise, le Président belge du groupe d'amitié Belgique-Cameroun de l'UIP, M. Philippe Courard a présenté l'état de la coopération avec la Belgique, la diplomatie francophone et les coopérations au niveau des communes entre les deux pays.

¹ <https://www.greentripper.org/fr> plateforme belge qui permet de calculer l'empreinte écologique de ses voyages

Rapport de mission

Ce rapport de mission reprend l'ensemble des réunions qui ont été menées dans le cadre de la 51^e Session de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie qui s'est tenue à Paris, du 6 au 11 juillet 2026.

Nous vous proposons donc la présentation comme suit :

- ❖ Réunion du Bureau de l'APF, le 7 juillet ;
- ❖ Séance de travail du Parlement francophone des jeunes ;
- ❖ Réunion du Réseau des femmes parlementaires, le 8 juillet ;
- ❖ Réunions de deux commissions permanentes, le 9 juillet ;
- ❖ Assemblée plénière, les 10 et 11 juillet.

Le Bureau de l'APF

La réunion du Bureau de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie a eu lieu le 7 juillet 2026 à l'Assemblée nationale camerounaise.

Le Président de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, M. Hilarion Etong (Cameroun), a informé les membres du Bureau de la validation, par la Commission politique, de plusieurs dossiers d'adhésion. Les dossiers, ci-après, ont été soumis à l'adoption en assemblée plénière le vendredi 10 juillet.

- le Parlement arabe, en tant que membre observateur, avec adhésion réciproque ;
- UNALE, en tant que membre observateur ;
- le retrait de la Colombie britannique de l'APF ;
- la prise en considération d'une demande d'adhésion de l'Association des Sénats d'Afrique ;

Ces différents points n'ont appelé aucune réaction, les principales questions ayant été posées lors du dernier Bureau de l'APF à Podgorica et lors de la Commission politique de mai 2026 réunie à Siem Reap au Cambodge.

Le Bureau a pris acte du retrait de la Colombie Britannique, PROPOSÉ à la séance plénière d'entériner l'adhésion à titre d'observateurs du Parlement arabe et de l'Union nationale des assemblées législatives et des législateurs du Brésil (UNALE), ainsi que l'adhésion de l'APF comme membre observateur au Parlement arabe ; et SAISI la Commission politique de l'instruction de la demande d'adhésion comme observateur de l'Association des Sénats d'Afrique ;

Il a été communiqué aux membres du Bureau les changements suivants au sein de cette instance :

Le Bureau a été informé des changements de composition du Bureau, avec les élections de M. Joseph Fifamè Djogbénu, Président de l'Assemblée nationale du Bénin et de M. Mixay Phomkhe, Président de la section laotienne, comme membres du Bureau ;

La présentation du rapport d'activités de la Déléguée générale, Mme Amélia Lakrafi, a été suivi d'un bref échange concernant les missions du second semestre, notamment celle à New York, visant à faire de l'APF un membre observateur des Nations Unies.

Mme Amélia Lakrafi souligne qu'une rencontre avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a été organisée dans le cadre de la mission aux Nations Unies visant à obtenir le statut de membre associé. Elle insiste sur la nécessité de renforcer les actions menées avec cette institution, rappelant qu'un partenariat est d'ores et déjà établi et qu'il convient désormais de le consolider.

M. Wehrli rappelle, pour sa part, que l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) dispose d'une expertise reconnue en matière de formation à l'intelligence artificielle. Il estime que cette expertise francophone pourrait être davantage mise à contribution. Il indique également avoir été auditionné par le Comité des affaires francophones de l'Assemblée nationale française, à l'occasion duquel il a présenté les travaux conduits par sa commission.

Décision : le Bureau a donné quitus à la Déléguée générale après avoir entendu le rapport d'activités du premier semestre 2026 ;

L'examen de la situation politique dans l'espace francophone, au Bureau, a permis de donner une orientation au Président de la Commission politique sur des cas particuliers. Ainsi, à la suite d'une longue analyse des situations suivantes :

- **Syrie** : la situation sécuritaire demeure préoccupante. Une attention particulière est portée au processus d'intégration des populations kurdes. Il est souhaité de maintenir le dialogue avec la section syrienne.
- **Mali** : la situation a été évoquée sans qu'aucun élément particulier ne soit précisé dans cette présentation.
- **Burkina Faso** : la dissolution des partis politiques a été soulignée, de même que le rétablissement de la peine de mort. Environ 800 associations ont également été suspendues.
- **Haïti** : la situation sécuritaire du pays a été évoquée, notamment le manque d'institution stable et la dégradation sécuritaire au détriment des populations.
- **Niger** : le Président Mohamed Bazoum demeure détenu. Le pays a également été marqué par une attaque terroriste. Par ailleurs, et c'est une tendance dans les pays du continent africain, le nouveau Code pénal criminalise désormais l'homosexualité, une première dans le pays qui ne disposait pas de loi liberticide.
- **Guinée-Bissau** : le Parlement est dissous depuis 2023, dans un contexte marqué par une tentative de coup d'État. Une demande de suspension est évoquée.
- **Gabon – Tchad** : il est proposé de lever le mécanisme de transition, au regard du respect des critères prévus par les mécanismes de vigilance démocratique.
- **Guinée** : il est proposé de faire évoluer le pays d'un mécanisme de transition vers un mécanisme d'observation.
- **Madagascar** : le pays réaffirme son attachement à la Francophonie. Il est proposé d'appliquer un mécanisme de transition assorti d'un renforcement de l'action parlementaire.

- **Liban** : dans un contexte de crise, les élections ont été reportées de deux ans.
- **Sénégal** : la situation du pays a également été abordée, notamment le limogeage du Premier ministre, devenu Président du Parlement.

Mme Nadia El Yousfi, en sa qualité de Déléguée régionale Europe f.f. a salué le résultat des élections en Arménie. Depuis la guerre du Haut-Karabakh et l'exode des Arméniens de la région en 2023, une partie importante de la population considère que la Russie n'a pas protégé son allié arménien. Cette déception a eu pour conséquence de favoriser un rapprochement avec l'Union européenne.

Sous Nikol Pachinian, Erevan a multiplié les contacts avec Bruxelles, obtenu une aide financière européenne et affiché son ambition d'une intégration plus étroite avec l'UE.

Elle conclut son intervention en précisant que les élections du 7 juin 2026 ont confirmé ce choix stratégique.

Le Bureau a pris acte du rapport sur l'examen des situations politiques dans l'espace francophone et DÉCIDÉ la réintégration à titre de membres de plein droit du Gabon et du Tchad, la mise sous observation de la Guinée, l'application du mécanisme de transition pour Madagascar et la suspension de la Guinée-Bissau ;

Lors de la Session, le Bureau a examiné les comptes de l'exercice précédent et a procédé à l'actualisation du budget approuvé lors du Bureau qui s'était tenu à Podgorica, au Monténégro, en janvier dernier.

Le premier rapport analysait les comptes de l'année 2025. La présentation effectuée par M. Wolter n'a fait l'objet d'aucun commentaire.

Un large débat a, cependant, porté sur les arriérés de cotisation. Les sections ont refusé de dispenser la section égyptienne de ses arriérés de cotisation. Le faible montant de ceux-ci et le refus de payer l'ardoise sont des indicateurs du peu d'intérêt que porte la section égyptienne à la francophonie parlementaire.

Les membres du Bureau se sont unanimement exprimés sur la nécessité de revoir le calcul des cotisations ; certaines sections estimant que la mise à disposition d'un agent et les cotisations devaient être prises en compte.

A la suite d'un long débat, il a été décidé que chaque Région soit invitée à proposer deux candidats appelés à participer à ces travaux. À ce titre, les sections de la Région Europe qui souhaitent prendre part à cette réflexion sont invitées à faire acte de candidature.

Ce groupe de travail aura pour mission d'examiner le dispositif actuel des cotisations et de formuler des propositions en vue d'élaborer une grille de cotisations actualisée, offrant une meilleure lisibilité et une meilleure compréhension pour l'ensemble des sections de l'APF.

Les travaux se dérouleront en visioconférence sous la conduite du Trésorier de l'APF, M. Michel Wolter. Au minimum trois réunions sont prévues au cours de l'automne, à raison de trois heures par session. La présence des membres désignés est obligatoire.

Le deuxième document concernait l'actualisation budgétaire. Elle a permis d'effectuer un rééquilibrage des activités de l'APF, notamment pour remplacer/modifier/créer de nouvelles missions/réunions et répondre à l'actualité. Ce document permet aussi de revoir à la hausse ou à la baisse certaines actions selon les crédits disponibles. Dans le rapport, il manquait la participation de la Région Europe au financement de la mission diplomatique à Rome. M. Wolter l'a bien précisé dans son discours et a confirmé qu'il s'agissait d'un financement équivalent aux deux tiers de ce qui était inscrit dans le rapport.

Décisions : le Bureau a approuvé le rapport financier sur les comptes 2025 et donné quitus au Trésorier pour sa gestion ; il a pris acte de la certification des comptes annuels 2025 par le Commissaire aux comptes ; il a pris acte que le compte de résultat 2025 fait apparaître un déficit de 97 569 euros ; il a adopté l'actualisation de la programmation budgétaire pour 2026 ; il a pris acte de la diminution des montants de cotisation appelés à cause du départ de la Colombie britannique de l'APF et de la suspension de la Guinée-Bissau ; il a décidé de mettre en place un groupe de travail présidé par le Trésorier incluant deux représentants par région et la Présidente de l'APF pour conduire une analyse approfondie des modalités de calcul des cotisations ;

Sur proposition du Président de la Commission des affaires parlementaires, il a été fait état de changements concernant les actions de coopération parlementaire, dont la grande majorité est prévue pour le second semestre. Il a été proposé que les réunions statutaires soient couplées d'actions de coopération. Ceci permet aux sections de mutualiser les coûts.

Le Bureau a pris acte de l'exécution à mi-parcours du programme annuel des actions de coopération parlementaire pour 2026 ainsi que des mesures d'actualisation pour le second semestre ;

Les membres du Bureau ont assisté à la présentation du corpus législatif sur l'éradication des déchets plastiques par M. Axel Darut.

Ce corpus a été traité par la Commission des affaires sociales, économiques et environnementales de l'APF dont M. Jean-Jacques Cloquet est membre.

Le document de 163 pages reprend les pratiques dans les sections européennes et africaines de l'APF et fait une analyse des différentes législations.

Décision : le Bureau a adopté le corpus législatif sur l'éradication des déchets plastiques ;

Les présidents des commissions et des réseaux ont présenté les travaux en cours dans leur instance respective. Les délégués régionaux ont fait de même.

S'agissant des travaux du Réseau, Mme Viviane Teitelbaum n'ayant pas pu faire le déplacement, elle a été remplacée par Mme Latifa Lablih (Maroc).

Mme Nadia El Yousfi a salué le Secrétariat général de l'APF pour avoir réalisé une première analyse du budget selon une perspective de genre.

Comme indiqué dans le document transmis, il ne s'agit pas d'élaborer des budgets distincts femmes et hommes mais de connaître l'impact des actions et décisions sur les femmes et les hommes afin d'y remédier le cas échéant.

Elle rappelle que la section belge avait demandé lors de la réunion de Podgorica que le corpus législatif adopté par l'APF sur la budgétisation soit d'abord appliqué sur ses dépenses. Il s'agit d'une garantie supplémentaire pour nos partenaires actuels et futurs. La section est satisfaite de cette première étape qu'elle invite à consolider.

Mme Nadia El Yousfi, en remplacement de Mme Anne Lambelin, a rendu hommage au Président de l'APF à l'occasion de la fin de son mandat, saluant une présidence marquée par la sagesse, la bienveillance et l'attachement aux valeurs de la Francophonie.

Elle a ensuite présenté les principales activités menées par la Région Europe depuis le début de l'année, en rappelant que la Conférence des présidents s'était tenue à Varsovie, dans un contexte marqué par les conséquences de la guerre en Ukraine. Les participants ont notamment assisté à une présentation consacrée à l'élaboration des lois relatives aux dépenses militaires.

La déléguée a indiqué que la Région Europe avait approuvé le financement de cours de français destinés à quatre sections, dont deux bénéficient déjà de cette initiative. Elle a également rappelé le soutien apporté à la mission diplomatique en Italie, soulignant que ces décisions témoignent de l'engagement de la Région Europe comme partenaire fiable au sein de l'APF.

Les préparatifs de la 38^e Assemblée régionale Europe qui se tiendra à Bruxelles du 18 au 20 novembre au Parlement européen et au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ont également été présentés. Cette rencontre constituera une opportunité de renforcer les liens avec le Parlement européen et de développer de nouvelles pistes de coopération, dans un contexte où les financements de l'OIF sont en diminution. La nécessité de nouer des partenariats avec des institutions partageant les valeurs de l'APF a été soulignée.

Enfin, la déléguée a insisté sur l'importance des actions en faveur de la jeunesse, à l'occasion de la tenue de la 11^e Session du Parlement francophone des jeunes à Yaoundé, rappelant que ces initiatives favorisent les échanges entre les peuples et préparent l'avenir de la Francophonie. Elle a annoncé que la Région Europe avait décidé de financer un projet jeunesse qui sera organisé en 2027, conformément au principe de rotation des actions jeunesse.

En conclusion, elle a invité les membres de l'Assemblée à consulter le rapport détaillé de la Région Europe disponible sur la plateforme de l'APF et se tient à leur disposition pour toute information complémentaire.

Mme Lakrafi s'est dit intéressée par le projet jeunesse proposé par Mme El Yousfi, portant sur la mémoire et sa transmission aux générations futures.

Le Bureau a entendu les rapports des travaux des Commissions, des Réseaux et des Délégués régionaux ;

Concernant la réforme des statuts, Mme Lakrafi a proposé un retour aux anciennes dénominations des fonctions, notamment la sienne. Elle redevient « secrétaire générale parlementaire » et le secrétaire général redevient « secrétaire général administratif »

Les échanges ont également porté sur la dénomination de la Région Afrique actuelle en « Région Afrique – Moyen-Orient » afin d'inclure les quelques sections de cet espace à la Région Afrique. Cette proposition a été rejetée par les sections africaines du Bureau, en particulier par le Sénégal, la Côte d'Ivoire, le Maroc et la Mauritanie qui se sont opposées à la proposition de Mme Lakrafi. Il a été décidé que cette question serait renvoyée à la Commission politique ainsi qu'à la Région Afrique pour examen complémentaire.

S'agissant de l'amendement présenté par la section belge, les membres ont convenu de maintenir la proposition générale du Secrétaire général, tout en poursuivant les travaux sur cette question dans le cadre du groupe de travail consacré aux cotisations.

Pour rappel, la proposition belge exprimée par Mme El Yousfi au Bureau et soutenue par M. Van Goidsenhoven dans le cadre du groupe de travail pour la réforme des statuts, s'oppose aux cotisations pour les sections au statut d'observateur.

La proposition consensuelle proposée à la suite de la réunion à Siem Reap ne reprend aucunement la proposition de la section belge. Dans cette version, **Mme El Yousfi** a rappelé qu'on ne propose donc pas le choix aux membres du Bureau de se positionner en connaissance de cause sur le statut des sections observatrices.

La section belge proposait ceci : « *Les sections observatrices s'acquittent d'une cotisation équivalente à celle d'une section associée dès lors qu'elles participent à au moins une réunion d'instance de l'APF.* »

Elle en rappelle brièvement la justification. Certaines sections observatrices qui sont des associations d'assemblées, comme l'UIP ou le BENELUX, ne participent pas aux réunions de l'APF. Il serait regrettable que la relation que l'APF a, elle-même, voulu créer avec ces différentes instances ne souffre d'une absence de cotisation.

Concernant les règles de préséance, un consensus s'est dégagé autour de la proposition présentée par Mme Landry. Celle-ci prévoit la préséance suivante : Président, Premier vice-président, Secrétaire général parlementaire.

Les débats se sont ensuite concentrés sur la proposition de créer une **Commission de la défense et de la sécurité** au sein de l'APF. Le président de la section sénégalaise, M. Malik a estimé que les enjeux liés à la sécurité, notamment les cyberattaques – dont son pays a récemment été victime à trois reprises –, justifient la création d'une instance spécialisée. Il a précisé que cette nouvelle commission ne se substituerait pas à la Commission politique, qui continuerait à traiter des questions relatives aux valeurs démocratiques, mais permettrait à l'APF de s'aligner sur les pratiques d'autres organisations interparlementaires, telles que l'Union interparlementaire (UIP) ou l'Assemblée parlementaire de l'OTAN.

M. Lalonde a salué cette initiative tout en attirant l'attention sur son impact financier pour les sections. À titre de solution intermédiaire, il a proposé la création d'un sous-comité rattaché à la Commission politique, placé sous la présidence d'un vice-président issu de la Région Afrique. Cette formule permettrait de répondre au besoin « d'identifier » sans créer immédiatement une nouvelle commission permanente. M. Malik a toutefois estimé que les conséquences budgétaires d'une nouvelle commission seraient limitées.

La délégation suisse a rappelé que les questions de paix et de sécurité relevaient déjà des missions de l'APF et que les statuts confiaient d'ores et déjà à la Commission politique la compétence en matière de sécurité. Elle a souligné la nécessité de définir clairement le rôle d'une éventuelle nouvelle structure et

de préciser les thématiques qui lui seraient confiées, telles que la prévention des conflits ou leur résolution pacifique.

Le Bureau a proposé d'approuver le principe d'une prise en compte renforcée des questions de paix et de sécurité, tout en laissant à la Commission politique le soin de déterminer si ces sujets devaient continuer à relever de sa compétence ou justifier la création d'une nouvelle commission.

M. Chevrolier a aussi rappelé que la Commission politique traitait déjà de nombreuses questions liées à la sécurité.

Mme Lakrafi a, pour sa part, soutenu le principe de la création d'une instance dédiée à la sécurité et à la défense, sans pour autant considérer qu'un changement de dénomination de la Commission politique soit nécessaire. Elle a précisé qu'une telle évolution ne pourrait intervenir au cours de la présente session et a proposé que cette réflexion soit intégrée aux travaux menés dans le cadre du dossier consacré aux Nations Unies. Un texte définissant précisément le périmètre des compétences de cette future instance devrait être élaboré afin d'éviter tout chevauchement avec celles de la Commission politique.

Le Bureau a recommandé à la Séance plénière de modifier les Statuts conformément aux propositions élaborées et complétées par le Bureau ; de mettre en place une sous-commission consacrée aux questions de défense et de sécurité dans le cadre de la Commission politique en attendant l'examen d'un cadre de référence par le Secrétariat général sur cette question, en vue d'une première discussion au prochain Bureau ;

Il a également approuvé les propositions de nomination dans l'Ordre de la Pléiade - sous réserve du retrait de trois candidatures par la section congolaise - ; il a été demandé que les candidatures soient bien examinées avant de les proposer au Bureau, en respectant la parité des candidats ;

Il a confirmé la tenue de la prochaine réunion du Bureau à Ottawa au Canada, les 18 et 19 janvier 2027, la 52e Session à Luxembourg-ville (Grand-Duché du Luxembourg) du 5 au 9 juillet 2027 et la 53e Session à Québec en 2028.

Enfin, le Bureau a proposé à la séance plénière d'examiner en séance plénière le projet d'accord-cadre entre l'APF et le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations Unies chargé de la lutte contre les violences sexuelles en situation de conflit.

Le Parlement francophone des jeunes

En prémices de sa commission parlementaire, **Mme Nadia El Yousfi** a co-présidé une séance de travail avec les jeunes parlementaires du PFJ. Une session dans laquelle se trouvait la candidate belge, Mme Lily Coeckelberghs.

Dans le cadre des travaux du Parlement francophone des jeunes, **Mme Nadia El Yousfi** a présenté le projet de rapport consacré à l'intelligence artificielle et à son utilisation dans les parlements et les institutions publiques francophones, dont elle assure le rapport au sein de la Commission des affaires parlementaires.

Après avoir rappelé que l'intelligence artificielle s'impose progressivement dans le fonctionnement des institutions publiques, la rapporteure a souligné que le projet n'avait pas vocation à produire un nouvel état des connaissances sur cette technologie, mais à examiner les conditions dans lesquelles son utilisation peut s'inscrire dans le respect des principes démocratiques, éthiques et déontologiques qui fondent l'action des parlements.

Elle a présenté la méthodologie retenue par la Commission des affaires parlementaires, fondée sur une démarche progressive associant l'ensemble des sections de l'APF : cartographie des pratiques existantes, analyse comparative des expériences et des besoins, puis élaboration éventuelle de recommandations, d'outils méthodologiques ou d'autres instruments communs.

L'intervention s'est articulée autour des cinq axes retenus pour structurer cette réflexion : la responsabilité humaine, la protection des données et la confidentialité, la transparence des usages, la formation des utilisateurs ainsi que la gouvernance de l'introduction des outils d'intelligence artificielle. À titre d'illustration, Mme El Yousfi a présenté la charte relative à l'utilisation de l'intelligence artificielle adoptée par le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en précisant qu'elle constituait un exemple de démarche parmi d'autres et non un modèle destiné à être reproduit.

La rapporteure a enfin invité les participants à contribuer aux travaux en cours en partageant leur perception des enjeux liés à l'utilisation de l'intelligence artificielle dans les institutions démocratiques, ainsi que leurs attentes à l'égard des responsables publics dans ce domaine. Elle a proposé que les réflexions issues du Parlement francophone des jeunes puissent, si ses membres le souhaitent, alimenter les travaux préparatoires du rapport et apporter un regard complémentaire à celui des institutions parlementaires.

L'échange avec les jeunes a porté sur les questions environnementales liées à l'utilisation de l'intelligence artificielle. Il a également été question de la responsabilité de confronter les sources.

Le Réseau des femmes parlementaires

Le Réseau des femmes parlementaires s'est réuni en marge de la 51e Session de l'APF, le mercredi 8 juillet 2026, sous la présidence de Lydienne Epoube, Première vice-présidente du Réseau. Mme El Yousfi a représenté la section belge à cet événement.

Réunies toute la journée au Sénat du Cameroun, plus de 60 parlementaires, issues de 40 sections, ont échangé sur de nombreuses thématiques relatives à la condition des femmes dans l'espace francophone.

Mme Mona Fortier, Rapporteuse (Canada) a présenté l'état d'avancement de son rapport relatif à la participation citoyenne des jeunes femmes. Elle a notamment partagé un sondage à l'intention des sections afin de recueillir des données précises de l'état de la situation dans chaque pays.

Dans le cadre de son rapport relatif au leadership des femmes et à la parité 50/50, Mme Sylvie Muyango Mukayiranga, Rapporteuse (Rwanda) a présenté diverses mesures mises en œuvre au Rwanda pour promouvoir le leadership féminin, protéger les droits des femmes, l'égalité des genres dans les secteurs de la gouvernance et de la sécurité, et lutter contre les violences sexistes.

Mme Christine Bulliard-Marbach (Suisse) a présenté une proposition de résolution sur la lutte contre l'isolement social dans l'espace francophone, tandis que Mme Sophie Mette (France) a pris la parole sur la lutte contre le masculinisme, forme radicale du sexisme hostile. A cet égard, **Mme El Yousfi** a éveillé l'audience présente concernant la « manosphère » qui vise à véhiculer des stéréotypes rétrogrades des femmes et des hommes également. La manosphère désigne un ensemble de communautés masculinistes et antiféministes sur Internet. Très actives sur les réseaux sociaux (*TikTok, Telegram*), ces nébuleuses ciblent les jeunes hommes en promouvant la domination masculine, la misogynie et le rejet de l'égalité.

A la suite de plusieurs actions de coopération menées par le Réseau des femmes parlementaires concernant l'Agenda « Femmes, paix et sécurité », les membres du Réseau ont adopté une Déclaration en faveur du renforcement d'une diplomatie parlementaire féministe.

Il a également conclu un accord-cadre de coopération avec le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général de l'ONU chargée de la question des violences sexuelles liées aux conflits, Pramila Patten. Celui-ci a pour objectif de sensibiliser les parlements et les parlementaires de l'espace francophone au fléau de la violence sexuelle en situation de conflit, en particulier à l'encontre des femmes et des filles, mais aussi des hommes et des garçons, utilisée comme tactique de guerre, de terrorisme et de répression politique, et d'apporter un soutien à la prévention et à la lutte contre la violence sexuelle liée aux conflits.

Les femmes parlementaires ont également eu l'occasion de visiter les locaux du centre hospitalier de recherche et d'application en chirurgie endoscopique et reproduction humaine de Yaoundé.

La Commission des affaires parlementaires

La Commission des Affaires parlementaires s'est réunie à Yaoundé le 9 juillet 2026, dans le cadre de la 51e Session de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie. Cette réunion, présidée par le député canadien Joël Godin, a permis de faire avancer plusieurs chantiers initiés lors des précédentes sessions, notamment ceux relatifs à la responsabilité éthique et déontologique des parlementaires et à la protection des lanceurs d'alerte. Y ont également été évoqués le suivi de la résolution sur l'évaluation des actions de coopération, le projet de partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le Développement. Les jeunes du PFJ sont également venus y présenter leur projet de résolution sur la participation démocratique des jeunes dans l'espace francophone.

À l'occasion du traditionnel tour de table consacré à l'actualité des sections, **Mme Nadia El Yousfi** a évoqué la période de forte tension sociale que traverse actuellement la Belgique, qui se manifeste aussi dans des compétences qui concernent directement le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en particulier l'enseignement. Elle a souligné la forte mobilisation de ce secteur confronté à des mesures budgétaires et organisationnelles qui suscitent de vives inquiétudes parmi les enseignants, les directions d'école, les organisations syndicales et les parents.

Mme Nadia El Yousfi a ensuite présenté à la Commission des affaires parlementaires les résultats du questionnaire exploratoire diffusé à l'issue de la réunion de Port-Louis, ainsi que le projet de questionnaire destiné à être adressé à l'ensemble des sections de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie.

La rapporteure a tout d'abord remercié les sections présentes à Port-Louis, qui ont toutes répondu au questionnaire exploratoire. Elle a souligné que ce taux de participation de 100 % permettait de disposer d'un premier échantillon suffisamment diversifié pour dégager plusieurs enseignements utiles.

Les résultats mettent en évidence une progression rapide de l'intelligence artificielle dans les institutions parlementaires, même si les niveaux de maturité demeurent très variables. Ils montrent également une forte convergence des usages, principalement orientés vers l'assistance au travail parlementaire, ainsi qu'une confirmation des cinq axes de réflexion proposés lors de la précédente réunion. Les réponses font par ailleurs apparaître l'importance accordée à la protection des données, à la formation des utilisateurs, à la gouvernance des outils, ainsi qu'à des questions transversales telles que la sécurité informatique et les risques de biais.

La rapporteure a également relevé que les sections exprimaient avant tout le souhait de disposer d'une synthèse comparative des pratiques existantes et de recommandations méthodologiques, avant d'envisager l'élaboration éventuelle d'outils plus structurés tels qu'un modèle de charte ou un projet de résolution. Elle en a déduit que les hypothèses de travail et la méthode retenue lors de la réunion de Port-Louis étaient confortées par les premiers résultats de cette consultation.

Sur cette base, Mme El Yousfi a présenté le projet de questionnaire complet destiné à l'ensemble des sections de l'APF. Elle a expliqué que celui-ci conservait les cinq axes retenus initialement tout en les enrichissant afin de mieux prendre en compte plusieurs dimensions apparues comme prioritaires au terme du questionnaire exploratoire, en particulier la responsabilité humaine, les risques de biais, les enjeux démocratiques liés à l'utilisation de l'intelligence artificielle ainsi que la capacité des institutions à conserver la maîtrise des outils qu'elles utilisent.

Le questionnaire, structuré en huit blocs, a été conçu de manière à permettre une analyse comparative des pratiques, des cadres existants, des difficultés rencontrées et des attentes des sections, tout en recueillant des retours d'expérience et des documents susceptibles d'alimenter les travaux futurs de la Commission.

La rapporteure a enfin invité les membres de la Commission à examiner le projet de questionnaire et à formuler toute proposition de modification ou de complément avant sa diffusion à l'ensemble des sections.

À l'issue des échanges, la Commission a **validé** le questionnaire avant sa transmission à l'ensemble des sections de l'APF.

Cette nouvelle étape marque l'entrée du rapport dans sa phase de consultation élargie. Les réponses qui seront recueillies permettront d'établir une cartographie comparative des pratiques au sein de l'espace parlementaire francophone, d'identifier les besoins exprimés par les sections et de préparer, sur cette base, les recommandations et outils qui pourront accompagner l'intégration de l'intelligence artificielle dans les institutions parlementaires, dans le respect des exigences démocratiques, éthiques et déontologiques qui constituent le cœur de ce projet.

La Commission a ensuite poursuivi ses travaux relatifs à la protection des lanceurs d'alerte dans l'espace francophone. Mme El Yousfi s'est dit confiante concernant les travaux de cette commission dont les rapports ont un lien commun, que ce soient les questions d'éthiques, de désinformation et d'Intelligence artificielle.

Mme El Yousfi a souligné que l'enjeu était désormais celui de la mise en œuvre effective de la résolution adoptée à Paris en juillet 2025, laquelle repose sur un double défi : passer d'une protection proclamée à une protection effective et faire du corpus législatif de l'APF un outil vivant d'accompagnement parlementaire. Lors de son audition, M. Nicolas Lagasse, Président de l'Association des ombudsmans et médiateurs de la Francophonie, a notamment insisté sur les webinaires qu'il organise pour sensibiliser les

différents acteurs. Il rappelle qu'une première réunion a eu lieu à Tirana avec les procureurs. Une seconde aura lieu en octobre à Dakar sur la protection effective de lanceurs d'alerte, la rémunération, l'anonymat, etc.

La Commission de l'éducation, de la communication et de la culture

Les membres de la Commission de l'éducation, de la communication et de la culture, réunis le 9 juillet 2026, ont poursuivi leur réflexion, entamée à Libreville, concernant la situation des professeurs de français dans le monde. Cette session a été accompagnée de l'audition de Mme Pierrette Anne Marie Noël Ndzie, inspectrice nationale de français au Cameroun.

M. Philippe Courard a souligné la problématique de la pénurie croissante dans les filières pédagogiques en Fédération Wallonie-Bruxelles. La réforme de la formation initiale des enseignants s'accompagne d'une diminution préoccupante du nombre d'inscriptions dans les filières pédagogiques. L'allongement des études à quatre ans, conjugué aux difficultés d'exercice du métier, semble décourager une partie des candidats. Cette situation alimente les inquiétudes concernant la future pénurie d'enseignants. D'où l'urgence de renforcer l'attractivité de la profession tout en maintenant une formation exigeante et de qualité.

Il a également rappelé que de plus en plus d'enseignants quittaient l'école pour rejoindre d'autres secteurs professionnels. En effet, les enseignants évoquent une charge de travail croissante, un manque de reconnaissance et une fatigue accumulée. Beaucoup expliquent avoir perdu le sentiment de pouvoir exercer leur métier dans de bonnes conditions. Cet exode met en lumière une crise profonde du métier et renforce les difficultés de recrutement auxquelles fait face l'enseignement.

S'agissant de la désinformation et de l'éducation aux médias, M. Philippe Courard, également ancien Président du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, reconnaît que cette problématique doit être traitée davantage avec l'explosion de contenus numériques notamment avec l'arrivée de l'Intelligence artificielle.

La section québécoise de l'APF a souhaité mettre en place un corpus législatif qui sera financé par l'Assemblée nationale du Québec sur la découvrabilité des contenus culturels francophones. Un large débat s'en est suivi.

M. Courard a rappelé qu'une étude de l'ULB a cherché à mesurer la présence réelle des contenus musicaux de la Fédération Wallonie-Bruxelles sur les principales plateformes numériques. En analysant leur visibilité et leur capacité à être proposées aux utilisateurs, les chercheurs souhaitent comprendre comment les algorithmes influencent les pratiques culturelles. Les résultats attendus permettront d'orienter les politiques publiques et d'identifier les leviers favorisant une meilleure exposition des œuvres locales. L'objectif est de garantir un accès plus équitable à la création musicale francophone.

La prochaine réunion de la Commission devrait avoir lieu au Cambodge.

La 51^e Assemblée plénière de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie

À l'invitation du Président de l'Assemblée nationale camerounaise, M. Théodore Datouo, et du Président du Sénat camerounais, M. Aboubakary Abdoulaye, plus d'une quarantaine de sections provenant des quatre régions de l'APF ont participé à la 51^e Session de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, qui s'est tenue du 7 au 11 juillet 2026 à Yaoundé.

16 sections² provenant de la Région Europe ont fait le déplacement pour participer aux différentes réunions des instances de l'APF.

Dans le cadre de ces réunions, plusieurs résolutions ont été adoptées lors de la séance plénière qui s'est tenue les 10 et 11 juillet à l'Assemblée nationale camerounaise. Parmi celles-ci :

- la résolution sur le Liban, présentée par M. Guillaume Chevrolier (France) ;
- la résolution sur la lutte efficace contre la solitude et l'isolement social, présentée par Mme Christine Bulliard (Suisse) ;
- une résolution sur la lutte contre la pollution plastique, proposant un corpus législatif aux sections de l'APF. Cette thématique fera l'objet d'un suivi au sein de la Région Europe, à la demande de la Déléguée régionale Europe.

Lors du débat général, consacré au thème « *Multilatéralisme et souveraineté des États* », les sections étaient invitées à aborder plusieurs questions cruciales, parmi lesquelles :

- la contribution de l'APF et des parlements francophones au renforcement du dialogue international et à la défense d'un ordre mondial fondé sur le droit, la concertation, le respect des États et de chaque région du monde ;
- la légitimité du multilatéralisme à travers une meilleure prise en compte des aspirations souveraines et des réalités propres à chaque État et à chaque région du monde ;
- les défis auxquels sont confrontées les organisations internationales en matière de représentativité, d'efficacité et de légitimité ;
- le rôle que peut jouer la Francophonie dans la promotion d'un multilatéralisme équilibré, inclusif et respectueux des réalités nationales.

Le Président du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, **M. Benoit Dispa**, a présenté un discours sur la nécessité de renforcer le multilatéralisme.

M. Dispa a d'abord exprimé sa gratitude envers les autorités camerounaises pour leur accueil chaleureux ainsi qu'envers le secrétariat de l'APF, saluant l'engagement de sa secrétaire générale parlementaire, Mme Amelia Lakrafi, et de son secrétaire général administratif, M. Jean-Baptiste Leclère, dans l'organisation de cette rencontre.

Plaçant son intervention dans le contexte d'une remise en question croissante du multilatéralisme, le Président Dispa a reconnu les critiques dont celui-ci fait l'objet, notamment en raison de son manque perçu d'efficacité, d'équité et de représentativité. Il a toutefois souligné que ces imperfections ne sauraient justifier son abandon, rappelant qu'en l'absence de règles communes, les rapports de force

² Albanie, Andorre, Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles, Bulgarie, Catalogne, France, Géorgie, Jura, Luxembourg, Monaco, Roumanie, Sarre, Suisse, Valais, Vallée d'Aoste et Vaud.

primeraient au détriment des plus faibles et compromettraient la réponse collective aux grands défis mondiaux, tels que les conflits, le terrorisme, les pandémies ou le changement climatique.

Insistant sur le fait que le multilatéralisme constitue avant tout un instrument de coopération indispensable, M. Dispa a défendu une vision fondée sur le dialogue, la négociation et la recherche de solutions communes. S'appuyant sur l'expérience politique de la Belgique, il a mis en avant la culture du compromis comme un modèle de gestion de la diversité, avant d'illustrer son propos par une citation de Spinoza rappelant que la paix est avant tout une volonté de justice, de confiance et de bienveillance.

Il a ensuite souligné le rôle essentiel des parlementaires dans la promotion de cette culture du dialogue. Représentants directs des citoyens, ils contribuent, à travers la diplomatie parlementaire, à renforcer la confiance entre les peuples et à compléter l'action des gouvernements. Il a regretté que cette diplomatie demeure encore trop méconnue et a plaidé pour une meilleure reconnaissance de son utilité démocratique et de sa contribution à la prévention des conflits.

Évoquant enfin l'histoire et la vocation de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, il a rappelé que cette institution, dont la Belgique est membre depuis sa création en 1967, constitue un espace privilégié d'échanges entre les différentes composantes de la Francophonie. Dans un contexte international marqué par les divisions, il a salué la capacité de l'APF à favoriser un dialogue respectueux entre les continents et à faire de la diversité une richesse.

En conclusion, il a appelé les parlementaires francophones à poursuivre leur engagement en faveur d'un multilatéralisme plus représentatif, plus inclusif et plus efficace, notamment au sein des Nations Unies où l'Afrique demeure insuffisamment représentée. Convaincu que l'avenir du multilatéralisme repose également sur l'action des assemblées parlementaires, il a exhorté ses collègues à continuer de faire vivre, par leurs actes, une diplomatie parlementaire au service de la paix, de la démocratie et de la prospérité commune.

L'Assemblée générale a définitivement adopté l'adhésion du Parlement arabe, en tant que membre observateur avec adhésion réciproque ; d'UNALE, en tant que membre observateur ; pris acte du retrait de la Colombie britannique de l'APF et enfin, elle a pris en considération la demande d'adhésion de l'Association des Sénats d'Afrique.

Les délégués régionaux ont chacun présenté le rapport d'activités de leur région respective. Pour la Région Europe, **Mme El Yousfi** a souhaité faire une intervention transversale concernant les questions de développement durable. Intervenant au nom de la Région Europe de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie en l'absence de Mme Lambelin, Mme El Yousfi a tout d'abord exprimé sa gratitude envers les autorités camerounaises ainsi qu'envers la présidence de la Région Afrique pour leur accueil, adressant ses remerciements au nom de l'ensemble des sections européennes.

Elle a ensuite choisi de consacrer son intervention à un enjeu dépassant les frontières nationales : le dérèglement climatique. Soulignant que celui-ci ne constitue plus seulement une question environnementale, elle a rappelé qu'il est désormais au cœur des enjeux de justice sociale, d'égalité et de démocratie. À cet égard, elle a salué l'adoption, au sein de l'APF, d'un corpus législatif consacré à la lutte contre la pollution plastique, présenté comme une illustration concrète de l'engagement collectif de la Francophonie.

Illustrant son propos par plusieurs exemples européens, Mme El Yousfi a mis en lumière les mobilisations citoyennes en faveur de la protection de l'environnement. Elle a notamment évoqué la préservation de la rivière Vjosa en Albanie, symbole d'une coopération réussie entre les pouvoirs publics et la société civile,

avant de citer les manifestations organisées en Serbie contre un projet d'exploitation minière du lithium, qui ont relancé le débat sur la place des citoyens dans les décisions liées à la transition écologique. Elle a également rappelé les préoccupations suscitées en Belgique par la pollution aux PFAS, ainsi que les nombreuses initiatives visant à préserver les écosystèmes et à promouvoir des politiques compatibles avec les engagements climatiques.

Au-delà de la diversité de ces mouvements, l'oratrice a souligné qu'ils traduisaient une aspiration commune des citoyens à être associés aux décisions qui façonnent l'avenir. Loin d'y voir une forme d'opposition systématique, elle y a reconnu l'expression légitime d'une citoyenneté active, capable d'alimenter le débat démocratique et de renforcer la vigilance collective.

Mme El Yousfi a ensuite insisté sur la nécessité de dépasser l'opposition entre développement économique et protection de l'environnement. Selon elle, la véritable question réside dans le modèle économique à construire. Elle a plaidé en faveur d'une transition écologique juste et inclusive, conciliant impératifs environnementaux et progrès social, en protégeant les travailleurs, en accompagnant les territoires et en faisant de la justice climatique un pilier de la justice sociale. Elle a rappelé que les populations les plus vulnérables sont souvent les premières victimes des conséquences du dérèglement climatique, alors qu'elles en sont les moins responsables.

En conclusion, elle a invité les parlementaires à considérer la protection de l'environnement comme une responsabilité envers les générations futures. Estimant que l'action politique ne saurait se limiter aux échéances électorales, elle a exprimé le souhait que, dès 2027, les questions environnementales soient pleinement intégrées aux travaux de l'instance qu'elle préside, afin de favoriser la sensibilisation, le partage des connaissances et l'action collective au service des générations à venir.

Les délégations présentes ont ensuite entendu l'intervention de Mme Louise Mushikiwabo³, Secrétaire générale de la Francophonie, et ses réponses aux questions posées par les parlementaires.

En fin de session, le Président M. Hilarion Etong a présenté l'agenda des prochaines réunions des instances de l'APF.

Les réunions des commissions⁴, prévues en 2027, se tiendront comme suit :

- la Commission politique au Bénin (ou en RDC) ;
- la Commission de l'éducation, de la communication et de la culture au Cambodge ;
- la Commission des affaires parlementaires et le Réseau des femmes parlementaires en Catalogne ;
- le Réseau des jeunes parlementaires en Côte d'Ivoire.

Les dates du prochain Bureau de l'APF ont également été arrêtées. Il se réunira à Ottawa (Canada), du 18 au 20 janvier 2027. Il accueillera pour la première fois la section d'Andorre.

Quant à la 52e Session, elle se déroulera au Grand-Duché de Luxembourg, du 5 au 9 juillet 2027.

En conclusion de cette 51e Session, une motion de remerciement a été présentée par M. Michel Wolter, Trésorier de l'APF et membre de la section luxembourgeoise.

³ En annexe : allocution de S.E.Mme Louise Mushikiwabo

⁴ Dates et lieux exacts à confirmer.

Signature de la rapporteure

Date :

